



**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU VENDREDI 7 JUIN 2019**

**DELIBERATION N° CP-2019-06/42**

----

**Motion relative à la labellisation Unesco Cognac et Angoulême**

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mai 2019

PRESIDENT : François BONNEAU\_

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie GARCIA

ETAIENT PRESENTS : Marie Henriette BEAUGENDRE, Agnès BEL, Patrick BERTHAULT, François BONNEAU, Nicole BONNEFOY, Michel BOUTANT, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Jeanine DUREPAIRE, Jeanne FILLOUX, Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCIA, Fabienne GODICHAUD, Marie-Claude GUIONNET, Didier JOBIT, Christine LABROUSSE, Isabelle LAGARDE, Jean-Hubert LELIEVRE, Catherine PARENT, Florence PÉCHEVIS, Fabrice POINT, Sandrine PRÉCIGOUT, Emilie RICHAUD, Frédéric SARDIN, Thibaut SIMONIN, Jérôme SOURISSEAU, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, Fatna ZIAD, Jean-Paul ZUCCHI

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIRS :

Gérard BRUNETEAU	donne pouvoir à	Fabienne GODICHAUD
Maryse LAVIE-CAMBOT	donne pouvoir à	Michel BOUTANT
François NEBOUT	donne pouvoir à	Stéphanie GARCIA
Annick RICHARD	donne pouvoir à	Frédéric SARDIN
Marie-Claude ROCHARD	donne pouvoir à	Jean-Michel TAMAGNA

RAPPORTEUR : Jérôme SOURISSEAU

Adoptée à l'unanimité

Pour :	38
Contre :	0
Abstention(s) :	0
Non participé(s) :	0
Excusé(s) sans pouvoir :	0

**Acte certifié exécutoire**  
Envoi Préfecture : 13 JUN 2019  
Identifiant de télétransmission : /  
Publication au recueil des actes administratifs  
du Département : 13 JUN 2019

## COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 7 juin 2019

N° CP-2019-06/42

----

### Motion relative à la labellisation Unesco Cognac et Angoulême

L'identité et l'identification de la Charente reposent sur deux atouts majeurs de son territoire que sont la vitalité créative de la filière de « l'image » et les savoir-faire mondialement reconnus du Cognac

En fédérant les acteurs autour du Pôle Image (Magelis, la CIBDI, le FIBD, le FFA), la Municipalité d'Angoulême s'est lancée dans une démarche dont l'ambition est de se voir attribuer le label Ville créative de l'Unesco.

A Cognac, les savoir-faire uniques, hérités d'une tradition séculaire, liés à la production de l'eau-de-vie éponyme exportée à 99% dans le monde entier, méritent assurément une reconnaissance au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. L'ensemble des forces vives du cognaçais s'est, à l'instar d'Angoulême, réuni pour l'obtenir.

Ces labellisations Unesco jouent un rôle majeur dans la promotion, à l'échelle mondiale, d'un patrimoine culturel représentatif de la créativité humaine.

Une reconnaissance Unesco assurera des retombées directes et indirectes, le renforcement de la notoriété de nos territoires et la mise en lumière des atouts charentais, tant en terme de cadre de vie que de dynamiques économiques, sociales ou touristiques.

Le Département de la Charente est le garant de l'aménagement et l'attractivité du territoire, partenaire de la croissance du tourisme. C'est la raison pour laquelle ses élus s'associent pleinement aux porteurs angoumoisins et cognaçais investis dans la démarche auprès de l'Unesco et apportent leur soutien à ses deux candidatures qui porteront témoignage du génie humain dans le monde.

Après en avoir débattu, la Commission permanente décide :

- d'adopter cette motion à l'unanimité.

Le Président,  
François BONNEAU

